

## ■ La MSA du Languedoc en quelques mots

- ▶ Organisme mutualiste chargé d'une mission de service public, la MSA assure la protection sociale obligatoire de l'ensemble de la population agricole (exploitants, employeurs, salariés, retraités) et de leurs familles.
- ▶ Elle recouvre les cotisations des exploitants et des employeurs.
- ▶ La MSA est donc un guichet unique.
- ▶ Elle est par ailleurs le seul régime de protection sociale à prendre en charge, dans son secteur d'activité, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.
- ▶ La MSA mène aussi des actions à caractère sanitaire et social tout en impulsant le développement de services à la personne.

## ■ Simplifiez-vous la vie : utilisez notre site Internet [languedoc.msa.fr](http://languedoc.msa.fr) !

Connectez-vous sur **[languedoc.msa.fr](http://languedoc.msa.fr)** pour retrouver toute l'actualité de la MSA du Languedoc et pour profiter d'un bouquet gratuit de services sécurisés et personnalisés pour les particuliers et professionnels.

Vous voulez consulter vos paiements et prestations, effectuer une déclaration unique d'embauche ou modifier un contrat de travail, faire une réclamation, etc. Pour en bénéficier, rien de plus simple, cliquez sur «Inscription».

*Le + : liberté, simplicité, efficacité. Tous vos services en ligne, comme vous le voulez, quand vous le voulez.*

*Le + : une assistance internet pour vous accompagner dans l'utilisation des services du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 au 03 20 90 05 00 ou par mail «[assistanceinternet.blf@languedoc.msa.fr](mailto:assistanceinternet.blf@languedoc.msa.fr)».*



**vous accompagner**

Besoin d'un accompagnement pour votre parcours à l'installation agricole ?

La MSA vous conseille pour votre protection sociale

■ [Site du Gard](http://Site du Gard)



## ■ Des réunions d'information liées à votre installation :

Au sein de votre MSA, vous êtes conviés à :

- ▶ nos réunions d'information collectives en lien avec votre projet d'installation qui ont lieu les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis matins de chaque mois. Pour les dates et lieux, renseignements sur languedoc.msa.fr ou auprès de nos partenaires :



Ces réunions sont animées par les conseillers en protection sociale de la MSA en abordant les thèmes suivants :

- ▶ présentation du régime agricole et condition d'affiliation et d'assujettissement
- ▶ statuts sociaux (cotisant solidaire, chef d'exploitation, conjoint collaborateur...)
- ▶ calcul des cotisations sociales et exonérations possibles
- ▶ démarches administratives à effectuer (justificatifs, dossier affiliation...)

En complément de ces réunions, un conseil individualisé pourra être apporté si besoin.

## ■ Un partenariat renforcé sur le circuit «installation»

Les conseillers interviennent aussi aux réunions d'information pour les futures et nouveaux installés en lien avec nos partenaires (Chambre d'agriculture, syndicats, CIVAL, CFPPA, lycées agricoles ou de la mer...)



## ■ Prenez contact avec vos conseillers dans le Gard

Vous pouvez rencontrer les conseillers sur rendez-vous. Merci de privilégier, pour ceux qui en ont la possibilité, le contact par messagerie.

Si le nom de votre commune commence

par la lettre **A** à **M** : **Cédric COURAUD**

email : couraud.cedric@languedoc.msa.fr

par la lettre **N** à **Z** : **Cyrille DEREGNAUCOURT**

email : deregnaucourt.cyrille@languedoc.msa.fr

Téléphone centre de contact : 04 99 58 3000

